



L'Observatoire Economique et Social

Les familles bénéficiaires des prestations légales de la branche famille au régime agricole, en décembre 2007

La branche famille couvre le domaine des prestations familiales proprement dites avec les prestations liées à la naissance et à l'accueil d'un jeune enfant, les prestations liées à la monoparentalité et celles liées à l'entretien des enfants. La branche famille couvre également le domaine des minima sociaux avec les prestations liées à l'invalidité pour adultes et enfants et celles liées à la précarité avec le RMI. La branche famille couvre aussi le domaine du logement avec l'ALF, l'ALS et l'APL.

En 2007, les naissances en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ont baissé de 1,25% par rapport à 2006 après des années de fortes hausses. Leur nombre reste élevé avec 819 600 naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,98 enfant par femme. Le nombre de naissances déclarées par les personnes relevant du régime agricole diminue plus fortement (-4,2% entre 2006 et 2007).

En décembre 2007, les caisses de Mutualité Sociale Agricole ont versé à 445 181 familles, 144,6 millions d'euros de prestations légales mensuelles relatives à la branche famille. Le nombre de familles bénéficiaires de prestations enregistre une baisse de 3,8 % pour le régime des non salariés agricoles par rapport à décembre 2006. Sur la même période, le régime des salariés enregistre une baisse de 0,9 %. Au total, au régime agricole, 1,16 million de personnes sont couvertes, conjoints et personnes à charge compris, effectif en diminution de 2,1 % par rapport à décembre 2006.

Le nombre de familles bénéficiaires des prestations légales baisse de 2,2% entre décembre 2006 et décembre 2007

En décembre 2007, 445 181 familles ont bénéficié des prestations légales de la branche famille, effectif en baisse de 2,2 % entre décembre 2006 et décembre 2007 (tableau 1), pour 144,6 millions d'euros de prestations mensuelles, soit une baisse de 0,1% par rapport à décembre 2006.

Le nombre de personnes couvertes, comprenant les conjoints et les personnes à charge, est en baisse de 2,1 %, avec une baisse plus modérée (-0,6 %) pour les salariés, que pour les non salariés (-4,2 %). Ces tendances sont fortement corrélées à l'évolution observée des familles bénéficiaires de chaque régime.

La population allocataire de la MSA est constituée de 46,7 % de couples avec enfant(s), de 7 % de couples sans enfant, de 6,4 % de familles monoparentales, et de près de 39,9 % de personnes seules - parmi lesquelles une forte majorité de retraités (68,1 %).

Tableau 1
FAMILLES BENEFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILLE, LOGEMENT ET PRECARITE, AU REGIME AGRICOLE
EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007 / DECEMBRE 2006

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport à décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Toutes prestations	189 557	254 675	949	445 181	-3,8%	-0,9%	-2,2%

* NV- Non ventilé régime non connu

Source : MSA

Les prestations liées à la naissance ou à l'accueil d'un jeune enfant baissent de 2,9% fin décembre 2007

Fin 2007, le montant mensuel des prestations liées à la naissance ou à l'accueil d'un jeune enfant s'élève à 28,6 millions d'euros en hausse de 0,7% sur un an.

En décembre 2007, 65 409 allocataires ont perçu la PAJE pour au moins une de ses composantes, tandis que 3 265 allocataires continuaient de bénéficier de l'ancien dispositif pour la petite enfance. Parmi les familles bénéficiaires de la PAJE, 44% bénéficient d'une seule composante, 47% bénéficient de deux composantes et 9% bénéficient de trois composantes ou plus. Les cas de cumul entre l'allocation de base et une garde parentale à temps plein ou partiel représentent 25% des familles bénéficiaires de l'allocation de base. Les cas de cumul entre l'allocation de base et une garde chez une assistante maternelle ou à domicile en représentent 20%. En décembre 2007, 19 650 familles bénéficient de l'allocation de base seule.

Le nombre de familles bénéficiaires des trois prestations restantes, APE, AFEAMA, AGED, diminue de plus de 40% en décembre 2007 par rapport à décembre 2006. Fin 2007, 3 059 familles perçoivent encore l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). La PAJE termine sa montée en charge avec +1,8% en décembre 2007 contre +34,9% en décembre 2006 (tableau 2). Les familles encore bénéficiaires d'anciennes prestations liées à la naissance ou à l'accueil d'un jeune enfant le sont pour des enfants de 3 à 6 ans.

Un apport important de la PAJE concerne le complément de libre choix d'activité. Fin 2007, 20 383 allocataires en bénéficient. Cette prestation peut être attribuée dès le premier enfant, contrairement à l'APE dont l'ouverture du droit était conditionnée à la présence d'un second enfant. Enfin, le complément de mode de garde de la PAJE, octroyé aux parents exerçant une activité professionnelle et ayant choisi de faire garder leur enfant par une assistante maternelle, 22 107 familles, ou une employée de maison, 716 familles, permet une prise en charge publique des frais de garde plus importante que sous le régime de l'AFEAMA et de l'AGED.

Globalement, le nombre de familles bénéficiaires des prestations dédiées à la petite enfance (PAJE et ancien dispositif) diminue de 2,9 % entre décembre 2006 et décembre 2007 : -5,4 % pour les non salariés et -1,9 % pour les salariés (tableau 2). Entre décembre 2005 et décembre 2006, la diminution du nombre de familles était plus modérée avec -1,1 %. Le nombre d'enfants à charge de moins de 6 ans dont la famille bénéficie d'une ancienne prestation ou de la PAJE baisse de -1,4 % : -4,2 % pour les non salariés, - 0,3 % pour les salariés. Ces évolutions sont sensiblement les mêmes pour les enfants de moins de 2 ans.

Tableau 2

FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES A LA NAISSANCE OU A L'ACCUEIL D'UN JEUNE ENFANT AU REGIME AGRICOLE EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007 / DECEMBRE 2006

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport au 31 décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Prestations liées à la naissance ou à l'accueil d'un jeune enfant	17 712	50 808	38	68 558	-5,4%	-1,9%	-2,9%
Prestation d'Accueil du jeune Enfant (PAJE)	16 998	48 375	36	65 409	-1,6%	3,1%	1,8%
PAJE prime à la naissance ou à l'adoption (PPN)	2 206	6 946	15	9 167	-3,8%	-2,4%	-2,7%
PAJE allocation de base (PAB)	14 760	40 679	26	55 465	-5,7%	-2,2%	-3,1%
PAJE complément libre choix d'activité (PCA)	5 444	14 938	1	20 383	-10,5%	-2,9%	-5,0%
PAJE complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA)	26	46		72	271,4%	155,6%	188,0%
PAJE complément libre choix mode de garde (PCG)	5 137	17 548	2	22 687	19,0%	19,5%	19,3%
<i>Assistante maternelle</i>	4 964	17 141	2	22 107	18,4%	18,9%	18,8%
<i>Garde à domicile</i>	212	504		716	24,7%	44,4%	38,0%
PAJE complément libre choix mode de garde avec recours à une 1 entreprise (GRE)	23	72		95	475,0%	260,0%	295,8%
<i>Assistante maternelle</i>	2	7		9		40,0%	80,0%
<i>Garde à domicile</i>	21	65		86	425,0%	333,3%	352,6%
Anciennes prestations	748	2 515	2	3 265	-51,3%	-51,0%	-51,1%
Allocation Parentale d'Education (APE)	2	5		7	-60,0%	-28,6%	-41,7%
Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA)	691	2 366	2	3 059	-51,6%	-51,4%	-51,4%
Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED)	64	147		211	-44,8%	-46,5%	-46,0%

* NV- Non ventilé régime non connu

Source : MSA

Plus de 46% des 445 181 familles bénéficient d'une des prestations liées à l'entretien des enfants, en décembre 2007

Ces prestations constituent la part la plus importante du système des prestations familiales. En décembre 2007, 206 503 familles en ont bénéficié. Parmi elles, 172 980 allocataires ont au moins deux enfants et ont bénéficié des allocations familiales pour 38 millions d'euros. L'allocation de rentrée scolaire a été versée à 124 962 allocataires pour 5 millions d'euros. Le complément familial attribué à 38 965 allocataires assumant la charge d'au moins trois enfants de 3 à 21 ans, représente 6 millions d'euros. Les allocataires de prestations conventionnelles, prestations familiales dans les pays liés à la France par une convention bilatérale de sécurité sociale, sont au nombre de 3 720, en baisse de 7,1 % ; leurs prestations s'élèvent à 0,2 million d'euros (tableau 3).

Tableau 3

FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES A L'ENTRETIEN DES ENFANTS AU REGIME AGRICOLE EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007/DECEMBRE 2006

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport à décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Prestations liées à l'entretien des enfants	83 731	122 197	575	206 503	-4,8%	-0,9%	-2,5%
Allocations Familiales (AF)	70 952	101 960	68	172 980	-4,5%	-0,6%	-2,2%
<i>Allocation Forfaitaire</i>	2 148	2 718		4 866	-8,7%	-8,2%	-8,4%
Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	55 827	68 914	221	124 962	-5,9%	-2,7%	-4,2%
Complément familial (CF)	17 617	21 330	18	38 965	-5,6%	-3,6%	-4,5%
Prestations conventionnelles (PCO)	2	3 376	337	3 715	100,0%	-8,1%	-7,1%

*NV = non ventilé, régime non connu

Source : MSA

En décembre 2007, 37% des familles monoparentales perçoivent, auprès de la MSA, une prestation liée à la monoparentalité

Parmi les 28 630 familles monoparentales, 10 588 familles ont bénéficié en décembre 2007 auprès de la MSA, de l'une des prestations liées à la monoparentalité, soit au titre de l'allocation de soutien familial pour les orphelins et certains enfants à charge d'un parent (9 973 familles), soit au titre de l'allocation de parent isolé pour les personnes isolées assurant seules la charge d'au moins un enfant (1 076 familles). Parmi les familles bénéficiaires de l'API, 42% perçoivent une API courte (durée maximale de 1 an après le dépôt de la demande) et 58% perçoivent une API longue, la durée pouvant être prolongée jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de trois ans (tableau 4)

Tableau 4
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES A LA MONOPARENTALITE AU REGIME AGRICOLE
EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007 / DECEMBRE 2006

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport à décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Prestations liées à la monoparentalité	2 496	8 063	29	10 588	-5,7%	-1,2%	-2,3%
Allocation de Parent Isolé (API)	190	880	6	1 076	-8,2%	-8,4%	-8,3%
Allocation de Soutien Familial (ASF)	2 384	7 564	25	9 973	-5,1%	-0,2%	-1,4%

* NV = non ventilé, régime non connu

Source : MSA

A peine 8 % des 445 181 familles bénéficient d'une prestation liée à l'invalidité

La MSA a versé des prestations liées à l'invalidité à 35 568 familles, pour un montant de 14 millions d'euros, en décembre 2007. L'allocation aux adultes handicapés concerne 30 338 allocataires, effectif en baisse de 1,5 % par rapport à décembre 2006. Parmi les bénéficiaires de l'AAH, 32% ont un taux d'invalidité inférieur à 80% et 68% ont un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%. Les prestations AAH sont versées au taux plein à 31% de bénéficiaires et au taux réduit à 69% d'entre-eux.

L'effectif bénéficiaire du complément de ressources a progressé de 13,1 % par rapport à décembre 2006 et s'établit à 1 269. Il continue à se substituer au complément de l'AAH qui diminue de 30,5 %. A compter de 2007, le complément de ressources peut être versé au titre de l'AAH et au titre de l'ASI (56 allocataires), de même la majoration pour la vie autonome peut l'être au titre de l'ASI (31 allocataires).

Les allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont au nombre de 5 199, en augmentation de 2,6% en décembre 2007 par rapport à décembre 2006 (tableau 5).

Tableau 5
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES A L'INVALIDITE AU REGIME AGRICOLE
EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007 / DECEMBRE 2006 ET MONTANT MOYEN DE DECEMBRE 2007

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport au 31 décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Prestations liées à l'invalidité	11 437	23 970	161	35 568	-7,3%	3,2%	-0,5%
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	9 515	20 666	157	30 338	-9,0%	2,4%	-1,5%
<i>Complément AAH</i>	58	289	2	349	-30,1%	-30,5%	-30,5%
Compléments de Ressources	458	793	18	1 269	12,0%	14,4%	13,1%
Majorations pour Vie Autonome	653	2 109	20	2 782	2,5%	13,4%	10,4%
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	1 890	3 306	3	5 199	-0,3%	4,5%	2,6%
<i>Majoration pour Parent isolé d'enfant handicapé</i>	17	68		85	0,0%	23,6%	14,9%
Allocation Présence Parentale (APP)	1	1		2	-66,7%	-83,3%	-77,8%
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	42	94		136	10,5%	19,0%	16,2%
<i>Complément forfaitaire pour Frais à l'AJPP</i>	5	13		18	-44,4%	30,0%	-5,3%

* NV = non ventilé, régime non connu

Source : MSA

Le nombre d'allocataires du RMI est en baisse de 9,3 % en décembre 2007

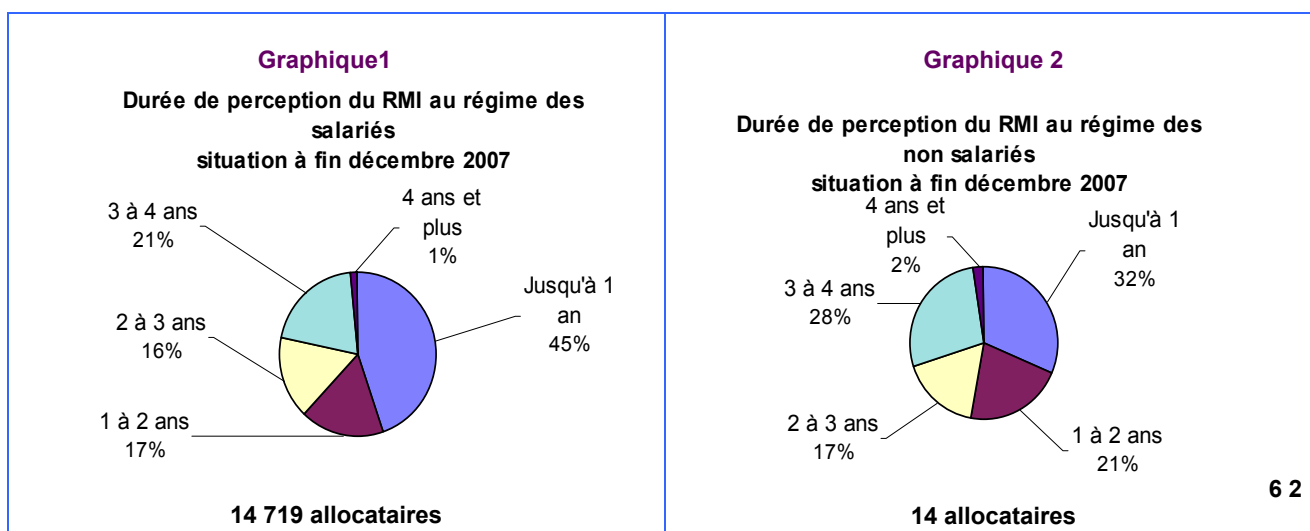
En décembre 2007, les MSA ont versé le RMI à 21 053 familles (-9,3% par rapport à décembre 2006), couvrant une population de 45 053 personnes (allocataires et personnes à charge). La légère diminution des allocataires du RMI fin 2006 s'est fortement accentuée en 2007, résultant de l'évolution favorable du marché du travail jusqu'à fin 2007. La baisse s'explique aussi en partie par la mise en place de nouvelles mesures d'intéressement.

Le montant du RMI s'élève à 7,4 millions d'euros au titre du mois de décembre 2007 soit une baisse de 6,2 % en un an.

Fin décembre 2007, les bénéficiaires du RMI percevaient cette prestation depuis 1 an et 9 mois en moyenne

Avec une durée moyenne de 1 an et 7 mois pour les salariés agricoles et 2 ans pour les non salariés agricoles, les salariés sortent plus rapidement du dispositif que les non-salariés agricoles.

La part du nombre d'allocataires percevant le RMI depuis moins d'un an est plus élevée pour les salariés avec 45% que pour les non-salariés avec 32%. A l'inverse, la part des allocataires qui perçoivent le RMI pendant trois à quatre ans est moins élevée chez les salariés (21%), que chez les non-salariés (28%) (graphiques 1 et 2).



Source : MSA

Fin décembre 2007, 15,7% des allocataires du RMI bénéficient d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi.

Les allocataires du RMI reprenant un emploi bénéficient d'un système d'intéressement à la reprise d'activité leur permettant de cumuler temporairement une partie de l'allocation ou une prime avec le revenu du travail.

Parmi les allocataires du RMI, 38 % sont titulaires fin décembre 2007 d'un contrat d'insertion et 3 870 bénéficient d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi versée au titre du RMI (CI-RMA, contrat d'avenir ou prime de retour à l'emploi) soit une hausse de 75% par rapport à décembre 2006. En effet, cette hausse est liée au nouveau système d'intéressement en place depuis la loi du 23 mars 2006, et s'appliquant aux personnes ayant repris une activité à compter du 1er octobre 2006. Avec la réforme de la prime de retour à l'emploi, le nombre d'allocataires passe de 430 fin 2006 à 2 030 fin 2007, soit cinq fois plus. Les allocataires de cette prime relèvent majoritairement du régime des salariés, soit 90,5 %. Globalement, ils représentent 8,2% de l'ensemble des familles bénéficiaires de minima sociaux.

Le renforcement des mesures d'aide à l'emploi en 2007 est favorable au contrat d'avenir (2 218 bénéficiaires au titre du RMI soit +31,9 % par rapport à décembre 2006), dont la nature attire beaucoup plus les bénéficiaires des minima sociaux. Le contrat d'insertion revenu minimum d'activité concerne 350 bénéficiaires, en hausse cependant de 23% sur la dernière année.

Fin décembre 2007, 1 319 allocataires bénéficient au titre du RMI, de la prime forfaitaire de retour à l'emploi (PFI)

Outre les allocataires du RMI, le contrat d'avenir et le revenu minimum d'activité peuvent être versés également au titre de l'AAH, de l'API et de l'ASS. De même les allocataires de la LRE et de la PFI peuvent l'être au titre de l'API ou de l'ASS. Le tableau 6 présente l'exhaustivité des allocataires.

Tableau 6
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES A LA PRECARITE AU REGIME AGRICOLE
EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007 / DECEMBRE 2006

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport au 31 décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Prestations liées à la précarité	6 473	18 098	135	24 706	-8,1%	2,4%	-0,7%
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	6 214	14 719	120	21 053	-11,0%	-8,5%	-9,3%
Revenu Minimum d'Activité (RMA)	27	346	1	374	145,5%	22,7%	26,4%
Contrat d'Avenir (CAV)	104	2 195	2	2 301	50,7%	31,8%	32,3%
Prime de Retour à l'Emploi (LRE)	180	1 878	17	2 075	800,0%	344,0%	365,2%
Prime forfaitaire de retour à l'emploi au titre de l'intéressement (PFI)	212	1 148	2	1 362			

* NV = non ventilé, régime non connu

Source : MSA

Les effectifs d'allocataires de prestations liées au logement sont en baisse de 2,3% en décembre 2007

Les prestations liées au logement (APL, ALS, ALF) enregistrent une baisse des familles bénéficiaires, de 2,3 % entre décembre 2006 et décembre 2007 : -2,9% au régime des NSA et -1,8% au régime des SA. Ainsi, le nombre d'allocataires passe de 259 883 fin 2006 à 253 939 fin 2007 (tableau 7).

Cette tendance à la baisse est portée par les trois prestations concernées ; l'APL connaît une baisse plus modérée avec -1,2 %. Parmi les 116 110 bénéficiaires de l'ALS, 71 % sont retraités, 23 % en activité et 6 % en recherche d'emploi. Pour l'ALF, 80 % des allocataires ont un emploi ; ils sont 36 % parmi les allocataires de l'APL. Pour l'APL, 54% sont retraités.

Tableau 7
FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LIEES AU LOGEMENT AU REGIME AGRICOLE
EFFECTIFS AU 31/12/2007, EVOLUTION DECEMBRE 2007 / DECEMBRE 2006

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport au 31 décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Prestations liées au logement	108 535	145 131	273	253 939	-2,9%	-1,8%	-2,3%
Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)	13 876	28 382	49	42 307	-4,6%	-3,0%	-3,6%
Allocation de Logement à caractère Social (ALS)	57 398	58 573	141	116 112	-3,3%	-2,2%	-2,7%
Aide Personnalisée au Logement (APL)	37 261	58 176	83	95 520	-1,7%	-0,8%	-1,2%

*NV = non ventilé, régime non connu.

Source : MSA

Les principales évolutions de la législation survenues en 2007

Réforme de la prime de retour à l'emploi (PRE devient LRE)

*** Rappel sur la prime de retour à l'emploi (PRE)**

Destinée aux bénéficiaires de minima sociaux, dont le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La prime exceptionnelle de retour à l'emploi d'un montant de 1 000 euros, est destinée aux personnes en situation de chômage de longue durée (inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi pendant 12 mois entre le 1er mars 2004 et le 1er septembre 2005) qui reprennent une activité.

*** La prime de retour à l'emploi (LRE) remplace la PRE**

La loi du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux, parue au JO le 24/03/2006, **réforme la prime exceptionnelle de retour à l'emploi à effet du 1^{er} octobre 2006**

Les Principales conséquences sont :

=> Les bénéficiaires AAH ne sont pas concernés par la LRE

=> Il n'est pas exigé la condition des 12 mois d'inscription au chômage dans les 18 mois qui précèdent le 01/09/2005.

=> Les stages de formation rémunérés des bénéficiaires RMI et API ne sont pas à prendre en considération.

=> Une disposition transitoire de maintien des droits est applicable.

*** Nouvelle mesure d'intéressement : Prime forfaitaire au titre de l'intéressement**

Les bénéficiaires **RMI** : allocataire, conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, enfant ou personne à charge au sens de l'allocation et les bénéficiaires **API** qui prennent à compter du 1^{er} octobre 2006 une activité professionnelle ou un stage de formation rémunéré, à l'ouverture ou en cours de droit à l'allocation, peuvent bénéficier de 12 mensualités d'intéressement

→ à compter du 1er mois d'activité et pendant 3 mois effectifs d'activité : cumul intégral de l'allocation et des revenus d'activité,

→ à compter du 4^{ème} mois d'activité et jusqu'au 12^{ème} mois c'est-à-dire durant 9 mois

→ soit d'une prime forfaitaire mensuelle d'intéressement « **PFI / PFM** » si l'activité exercée est d'une durée contractuelle mensuelle **égale ou supérieure** à 78 heures.

→ soit d'un abattement de 50 % sur les revenus d'activité si l'activité est d'une durée contractuelle mensuelle inférieure à 78 heures.

*** Extension du CR et MVA aux bénéficiaires du FSI**

La loi du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 étend le bénéfice du complément de ressources de l'AAH et de la Majoration pour Vie Autonome aux bénéficiaires du Fonds Spécial Invalidité, qui répondent aux conditions applicables aux bénéficiaires de l'AAH. Ces personnes devront donc se voir reconnaître par la CDAPH un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % quel que soit le complément et une capacité de travail inférieure à 5% pour l'attribution du CR. Les autres conditions relatives au logement indépendant et à l'absence de revenu depuis 1 an sont à examiner par l'organisme payeur.

Méthode

Une famille peut cumuler plusieurs prestations ; dans ce cas elle est dénombrée pour chaque prestation, mais comptée de manière unique dans le sous total ou dans le total général.

L'ARS est versée fin août sous condition de ressources pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour ceux âgés de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que les familles renvoient la déclaration de situation justifiant de leur scolarité ou de leur apprentissage, au cours du 4ème trimestre de l'année. Tous les bénéficiaires (enfants et familles) de l'ARS sont d'emblée comptabilisés comme bénéficiaires au 31 décembre de l'année dans les tableaux statistiques.

Le nombre de personnes couvertes ne prend pas en compte les bénéficiaires d'ARS seul.

■ **Toutes les prestations n'ont pas la même périodicité : la majorité sont mensuelles :**

- ◆ La prime à la naissance ou à l'adoption (PPN) est versée au 7ème mois de grossesse pour les neuf mois de grossesse.
- ◆ L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée en une seule fois avant la rentrée pour les enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans.
- ◆ Le bénéficiaire du RMI peut prétendre au versement d'une prime de retour à l'emploi (LRE) de 1 000 € pour toute nouvelle activité de plus de 78 h pendant quatre mois consécutifs.
- ◆ L'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) sont versés trimestriellement.

Les montants mensuels des prestations légales sont calculés en mensualisant toutes les prestations : les montants de droit de l'AFEAMA et celui de l'AGED sont divisés par trois, celui de la PPN est divisé par neuf, ceux de l'ARS et de la LRE sont divisés par douze.

■ **Méthode de calcul de la durée de perception du RMI :**

L'ancienneté correspond ici à la durée (exprimée en nombre de mois) écoulée depuis la date d'ouverture de droit des allocataires jusqu'à fin décembre 2007.

■ **Méthode de calcul du montant des familles bénéficiaires des prestations liées à la précarité :**

L'accès des allocataires du RMI aux mesures spécifiques d'aide à l'emploi peut s'accompagner ou non de la poursuite du versement de l'allocation. A ce titre, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et embauchée en contrat d'avenir, garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement "payée au titre du RMI", le montant de son allocation étant versé intégralement à son employeur. Cette personne conserve toutefois des droits connexes liés au dispositif RMI tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Les effectifs prennent en compte ces allocataires.

Les sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés (AAH)	ASF	: Allocation de soutien familial
AEEH	: Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	BMAF	: Base mensuelle d'allocation familiale
AF	: Allocations familiales	CAV	: Contrat d'avenir
AJPP	: Allocation journalière de présence parentale	CF	: Complément familial
ALF	: Allocation de logement à caractère familial	NSA	: Non-salarié agricole
ALS	: Allocation de logement à caractère social	PCO	: Prestations conventionnelles
API	: Allocation de parent isolé	PRE	: Prime de retour à l'emploi
APL	: Aide personnalisée au logement	RMA	: Revenu minimum d'activité
APP	: Allocation présence parentale	RMI	: Revenu minimum d'insertion
ARS	: Allocation de rentrée scolaire	SA	: Salarié agricole
ASS	: Allocation solidarité spécifique	FSI	: Fond spécial invalidité
ASI	: Allocation solidarité invalidité	LRE	: Prime de retour à l'emploi
PFI	: Prime forfaitaire d'intéressement	PFM	: Prime forfaitaire mensuelle
CR	: Complément de ressources	MVA	: Majoration pour vie autonome

Prestations liées à la naissance ou à l'accueil du jeune enfant

- ***Prestation d'Accueil du jeune Enfant (PAJE)***

COLCA	:	PAJE complément optionnel de libre choix d'activité
GRE	:	PAJE complément libre choix mode de garde avec recours à une entreprise
PAB	:	PAJE allocation de base
PCA	:	PAJE complément libre choix d'activité
PCG	:	PAJE complément libre choix mode de garde (Allocation + Cotisation)
PPN	:	PAJE prime à la naissance ou à l'adoption

- ***Anciennes prestations***

ADO	:	Allocation d'adoption
AFEAMA	:	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (allocation + cotisation)
AGED	:	Allocation de garde d'enfant à domicile
APE	:	Allocation parentale d'éducation (APE)
APJE	:	Allocation pour jeune enfant

Familles agricoles

Tableau 8

FAMILLES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS FAMILIALES, LOGEMENT ET RMI AU REGIME AGRICOLE EN DECEMBRE 2007

	Effectifs au 31 décembre 2007				Évolution par rapport à décembre 2006		
	NSA	SA	NV*	TOTAL	NSA	SA	TOTAL
Toutes prestations	189 557	254 675	949	445 181	-3,8%	-0,9%	-2,2%
Prestations liées à la naissance ou à l'accueil d'un jeune enfant	17 712	50 808	38	68 558	-5,4%	-1,9%	-2,9%
Prestation d'Accueil du jeune Enfant (PAJE)	16 998	48 375	36	65 409	-1,6%	3,1%	1,8%
PAJE prime à la naissance ou à l'adoption (PPN)	2 206	6 946	15	9 167	-3,8%	-2,4%	-2,7%
PAJE allocation de base (PAB)	14 760	40 679	26	55 465	-5,7%	-2,2%	-3,1%
PAJE complément libre choix d'activité (PCA)	5 444	14 938	1	20 383	-10,5%	-2,9%	-5,0%
PAJE complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA)	26	46		72	271,4%	155,6%	188,0%
PAJE complément libre choix mode de garde (PCG)	5 137	17 548	2	22 687	19,0%	19,5%	19,3%
<i>Assistante maternelle</i>	4 964	17 141	2	22 107	18,4%	18,9%	18,8%
<i>Garde à domicile</i>	212	504		716	24,7%	44,4%	38,0%
PAJE complément libre choix mode de garde avec recours à une entreprise (GRE)	23	72		95	475,0%	260,0%	295,8%
<i>Assistante maternelle</i>	2	7		9		40,0%	80,0%
<i>Garde à domicile</i>	21	65		86	425,0%	333,3%	352,6%
Anciennes prestations	748	2 515	2	3 265	-51,3%	-51,0%	-51,1%
Allocation Parentale d'Education (APE)	2	5		7	-60,0%	-28,6%	-41,7%
Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA)	691	2 366	2	3 059	-51,6%	-51,4%	-51,4%
Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED)	64	147		211	-44,8%	-46,5%	-46,0%
Prestations liées à la monoparentalité	2 496	8 063	29	10 588	-5,7%	-1,2%	-2,3%
Allocation de Parent Isolé (API)	190	880	6	1 076	-8,2%	-8,4%	-8,3%
Allocation de Soutien Familial (ASF)	2 384	7 564	25	9 973	-5,1%	-0,2%	-1,4%
Prestations liées à l'entretien des enfants	83 731	122 197	575	206 503	-4,8%	-0,9%	-2,5%
Allocations Familiales (AF)	70 952	101 960	68	172 980	-4,5%	-0,6%	-2,2%
<i>Allocation Forfaitaire</i>	2 148	2 718		4 866	-8,7%	-8,2%	-8,4%
Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	55 827	68 914	221	124 962	-5,9%	-2,7%	-4,2%
Complément familial (CF)	17 617	21 330	18	38 965	-5,6%	-3,6%	-4,5%
Prestations conventionnelles (PCO)	2	3 376	337	3 715	100,0%	-8,1%	-7,1%
Prestations liées à l'invalidité	11 437	23 970	161	35 568	-7,3%	3,2%	-0,5%
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	9 515	20 666	157	30 338	-9,0%	2,4%	-1,5%
<i>Complément A.A.H</i>	58	289	2	349	-30,1%	-30,5%	-30,5%
Complément de Ressources (CR)	458	793	18	1 269	12,0%	14,4%	13,1%
Majoration pour Vie Autonome (MVA)	653	2 109	20	2 782	2,5%	13,4%	10,4%
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	1 890	3 306	3	5 199	-0,3%	4,5%	2,6%
<i>Majoration pour Parent isolé d'enfant handicapé</i>	17	68		85	0,0%	23,6%	14,9%
Allocation Présence Parentale (APP)	1	1		2	-66,7%	-83,3%	-77,8%
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	42	94		136	10,5%	19,0%	16,2%
<i>Complément forfaitaire pour Frais à l'AJPP</i>	5	13		18	-44,4%	30,0%	-5,3%
Prestations liées à la précarité	6 473	18 098	135	24 706	-8,1%	2,4%	-0,7%
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	6 214	14 719	120	21 053	-11,0%	-8,5%	-9,3%
Revenu Minimum d'Activité (RMA)	27	346	1	374	145,5%	22,7%	26,4%
Contrat d'Avenir (CAV)	104	2 195	2	2 301	50,7%	31,8%	32,3%
Prime de Retour à l'Emploi (PRE)	180	1 878	17	2 075	800,0%	344,0%	365,2%
Prime forfaitaire de retour à l'emploi au titre de l'intéressement (PFI)	212	1 148	2	1362			
Prestations liées au logement	108 535	145 131	273	253 939	-2,9%	-1,8%	-2,3%
Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)	13 876	28 382	49	42 307	-4,6%	-3,0%	-3,6%
Allocation de Logement à caractère Social (ALS)	57 398	58 573	141	116 112	-3,3%	-2,2%	-2,7%
Aide Personnalisée au Logement (APL)	37 261	58 176	83	95 520	-1,7%	-0,8%	-1,2%

* NV = non ventilé, régime non connu

Source : MSA